

PREFECTURE DE L'ALLIER

Direction des relations avec les  
collectivités territoriales  
Bureau de l'urbanisme et de la coopération intercommunale  
Affaire suivie par J. Etienne/cd  
N° 5676 /3/2002

**A R R E T E**

**Le préfet de l'Allier  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifiée  
et complétée par la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret n°71-858 du 19 octobre 1971 pris en application de la loi  
n°70-1219 du 23 décembre 1970 et modifié par le décret n°94-83 du 19 janvier 1994 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers  
dans sa séance du 10 septembre 2002 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE**

\*\*\*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les objets mobiliers ci-après sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des  
monuments historiques :

- Audes (église Saint Denis)
  - . statue de *Saint Hubert*
  - . tableau *l'Adoration des bergers*
  - . tableau *la Remise du rosaire à Saint Dominique et Sainte Catherine de Sienne*
  
- Beaune d'Allier (église Saint Aignan)
  - . statue de *Saint-Roch*
  - . statue de *Saint-Jean-Baptiste*
  - . statue de *Saint-Abdon*
  - . statue de *Saint-Aignan*
  - . statue de *Saint-Antoine abbé*
  - . statue de *Sainte-Marguerite avec son dragon*
  - . statue de *la Vierge à l'Enfant*

- Bézenet (église Sainte-Barbe)
  - . tableau *l'adoration des Bergers*
- Chamblet (église Saint-Maurice)
  - . tableau le *Couronnement de la Vierge*
- Domérat (chapelle Saint-Abdon)
  - . statue *Piétà*
  - . statue de *Saint-Michel terrassant le dragon*
  - . statue de *Saint-Abdon*
  - . statue de *la Vierge à l'enfant*
- Monétay-sur-Allier
  - . pressoir du lieudit Bel Air
- Montluçon (église Saint-Pierre) : 2 cloches datées de 1494 et 1546
- Saint-Didier-la-Forêt (église Saint-Didier)
  - . statue *la Vierge à l'enfant*
- Souvigny (église Saint-Pierre et Saint-Paul) :
  - . tête n°1 et tête n°2, ensemble de fragments issus des fouilles de novembre 2001
- Tronget (terrain communal RD 945) : monument à la famille Mercier par Emile Guillaume

**ARTICLE 2** : Les objets mobiliers figurant sur la liste jointe au présent arrêté sont proposés au classement parmi les monuments historiques.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission ainsi qu'aux maires des communes concernées et publié au recueil des actes administratifs.

POUR AMPLIATION  
 Pour le Préfet,  
 l'Attaché de Préfecture,  
 Chef de Bureau,



*Jacques Etienne*  
 Jacques ETIENNE

Moulins, le 19 novembre 2002

Le préfet,  
 Pour le Préfet,  
 Le Secrétaire Général,

Daniel BARNIER

## Propositions de classement

**BEAUNE D'ALLIER** (église Saint-Aignan) : statue de *la Vierge à l'enfant*

**CHAMBLET** (église Saint-Maurice) : tableau *le couronnement de la Vierge*

**MONTLUCON** (église Saint-Pierre) : 2 cloches datées de 1494 et 1546

**SOUVIGNY** (église Saint-Pierre et Saint Paul)

- tête n°1 et tête n°2, ensemble de fragments issus des fouilles de novembre 2001

(maison, rue Marie Delaume)

- tableau *Moïse sauvé des eaux*

**TRONGET** (terrain communal RD 945) : monument à la famille Mercier par Emile Guillaume